

Du 11 mars 2021

Parcoursup : Modification des modalités d'Accès à certaines Ecoles Post Bac dont certains IEP en raison du contexte sanitaire.

La phase dite des vœux pour les candidats se termine ce jeudi 11 mars, ils ont jusqu'au 8 avril pour compléter leur dossier et les confirmer.

Comme cela avait été demandé dès septembre dernier par Parcoursup, les Ecoles à Concours ont dû prévoir un « plan B » pour tenir compte de la situation sanitaire.

Ces plans B figurent et restent consultables sur la fiche formation dans la rubrique conditions d'inscription.

Ainsi le réseau des 7 Sciences Po : Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse viennent de communiquer les modalités d'aménagement de leur concours commun :

1. Une épreuve de questions contemporaines basée sur une dissertation réalisée à distance en sur un temps limité de 3 heures.
2. les résultats scolaires notamment ceux pris en compte pour le Bac et
3. Envoi d'une copie réalisée au cours du cursus antérieur ou actuel.

Il s'agit bien des modalités d'admission puisque ces 7 Instituts ne prévoyaient pas d'épreuves Orales pour le concours ordinaire. A la différence de Bordeaux ou Paris. Grenoble était dès l'origine dans une configuration proche de ce modèle aménagé.

[Voir ici le communiqué](#)